

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2588

23 octobre 2008

SOMMAIRE

4 Good Investments S.A.	124214	Millepore S.A.	124218
Alternative Travail Temporaire	124191	Nikai S.A.	124183
Alternative Travail Temporaire	124213	Novartis Investments S.à r.l.	124222
Applegreen S.à r.l.	124216	Novelis Luxembourg S.A.	124207
Auto Media Group S.A.	124178	Online Technology (Luxembourg) S.A. .	124212
Balfour & Partners Management S.A. ...	124178	Pall Luxembourg	124213
Balfour & Partners Management S.A. ...	124212	PDP Professionals in Data Processing In-	
Belbruck S.A.	124220	ternational S.A.	124210
Capital Management Advisors Group S.A.		Petrotec S.à r.l.	124215
.....	124209	PIN Press AG	124215
Centros Comerciales S.à r.l.	124187	Provalis S.A.	124206
Clamart International S.A.	124212	Rencontres Musicales de la Vallée de l'Al-	
Cothean Luxembourg S.à r.l.	124208	zette	124209
Cothean Luxembourg S.à r.l.	124208	Rossini Properties Partnership, S.e.c.s. ..	124209
Engcap Lux Fr 1 S.à r.l.	124220	RP IX S.à r.l.	124221
Engcap Lux Fr 1 S.à r.l.	124221	RP VIII S.à r.l.	124222
Engcap Lux Fr 2 S.à r.l.	124219	RP VII S.à r.l.	124219
Engcap Lux Fr 2 S.à r.l.	124220	RP VI S.à r.l.	124218
Eyes Screen S.A.	124224	RP V S.à r.l.	124223
Fabienne Belnou Créations S.à r.l.	124218	RP X S.à r.l.	124222
FBC Holdings S.à r.l.	124197	Santa Cruz	124179
Fenton S.à r.l.	124207	Satofi S.A.	124212
Filling Station S.A.	124223	Scittusangh S.A.	124217
Fireprotection S.A.	124223	Société de Participations Internationales	
Forworx IT & Services S.A.	124206	124217
Freiburg Capital Development S.A.	124219	Société Nationale des Chemins de Fer Lu-	
Gorbio S.A.	124214	xembourgeois	124224
IRP Capital S.A.	124213	Sogeti PSF	124211
IRP Capital S.A.	124213	Square Meter S.A.	124180
Leponte S.A.	124221	Tulipe S.A.	124186
McKesson Information Solutions Holdings		Venturo	124179
III S.à r.l.	124210	Violine S.à r.l.	124211
Mercurio Holding S.A.	124218	Waldo S.à r.l.	124192

Auto Media Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 115.627.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2008129863/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03781. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Balfour & Partners Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 86.051.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "BALFOUR & PARTNERS MANAGEMENT S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 11 route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 811 du 29 mai 2002, page 38896. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 051. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate :

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

Ordre du jour :

- Transfert du siège social de la Société du 11 route des Trois Cantons, L-8399 Windhof au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 11 route des Trois Cantons, L-8399 Windhof au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit :

Art. 2. Premier alinéa. " Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé : N. LAZZARI, M. KRIEGER, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2008, Relation : EAC/2008/12192. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008129814/239/53.

(080151116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Venturo, Société Anonyme,
(anc. Santa Cruz).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 80.496.

L'an deux mille huit, le trois octobre,

Par-devant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "SANTA CRUZ", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg numéro B 80.496,

constituée sous la dénomination de "VENTURY" suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 02 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 742 du 10 septembre 2001,

modifiée et dénommée "SANTA CRUZ" suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710 du 9 juillet 2004.

La séance est ouverte à onze heures trente (11.30), sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Diane WUNSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de SANTA CRUZ en VENTURO.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de VENTURO.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentés à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société de "SANTA CRUZ" en "VENTURO".

Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VENTURO"."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quarante (11.40).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, D. WUNSCH, M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 octobre 2008. Relation GRE/2008/3942 - Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

Pour expedition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 10 octobre 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008129819/213/52.

(080151042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Square Meter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.182.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent COOREMAN, né à Dunkerque (Rosendaël) le 2 décembre 1974, demeurant à L-1941 Luxembourg, 157, route de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SQUARE METER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion dans le domaine immobilier. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoine immobilier tant pour son propre compte que pour compte de tiers, en général toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

La société pourra en outre accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 320 (trois cent vingt) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ DEUX MILLE EUROS (2.000,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
 - a) Monsieur Laurent COOREMAN, prénommé,
 - b) Madame Rika MAMDY, administrateur de société, née le 4 novembre 1946 à Diksmuide (B), demeurant à 3, rue Marie Curie, Résidence Cassiopée, L-8049 Strassen
 - c) ELBERTON PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, RCS Luxembourg B 106.391, représentée par son représentant permanent, Madame Rika MAMDY.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
 - FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité Monsieur Laurent COOREMAN, comme administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

signé: L. COOREMAN, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. Relation: LAC/2008/39982 - Reçu cent soixante euros

(0,50% = 160,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008130562/242/151.

(080152977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Nikai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.141.

— STATUTS

L'an deux mil huit, le deux octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104.304, ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

2. La société à responsabilité limitée "GREEN CROSS HOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-163 7 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 112.564, ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «NIKAI S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE MILLE EUROS (60.000.- EUR) représenté par SIX MILLE (6.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois de juin à 09.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Wesholding S.à r.l., précitée, trois mille actions,	3.000
2. Green Cross Holding S.à r.l., précitée, trois mille actions,	3.000
TOTAL: six mille actions.	6.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000.-Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE SIX CENTS EURO (1.600.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
 - a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-163 7 Luxembourg, 22, rue Goethe, Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuvre-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-163 7 Luxembourg, 22, rue Goethe.
 - c) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

La Société Pluriservice Fiduciaria S.A., ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Suisse, Corso Elvezia 27, Registre de Commerce du canton de TICINO CH-514.3.000.888-4/,

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. GALHANO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008. LAC/2008/40179. - Reçu trois cents euros à 0,5%: 300,- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008129864/220/193.

(080151929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Tulipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.421.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2008

1. Les actionnaires acceptent la démission d'Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
 2. Les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;
 3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;
 4. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;
 5. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129946/777/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Centros Comerciales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.142.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the first day of October.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Richard Jack MOATTI, property developer, born in Alger (Algeria) on 19 December 1941, residing at Vicente Lopez 1860, piso 6 C-1128 Ach BUENOS AIRES (Argentine),

here represented by Mrs Cristine ASTGEN, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on the first day of October, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Centros Comerciales S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (100,- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Art. 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated hereabove, have declared to subscribe for the one hundred twenty five (125) shares.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2009.

124189

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euros (1.500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager for an unlimited period:

Mr Richard Jack MOATTI, property developer, born in Alger (Algeria) on 19 December 1941, residing at Vicente Lopez 1860, piso 6 C-1128 Ach BUENOS AIRES (Argentine).

2) The address of the corporation is fixed at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède;

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Richard Jack MOATTI, promoteur immobilier, né à Alger (Algérie) le 19 décembre 1941, demeurant à Vicente Lopez 1860, piso 6 C-112 8 Ach BUENOS AIRES (Argentine),

ici représenté par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1^{er} octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Centros Comerciales S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le (s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par le comparant, représenté comme dit ci-avant, le comparant a déclaré souscrire les cent vingt cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

Monsieur Richard Jack MOATTI, promoteur immobilier, né à Alger (Algérie) le 19 décembre 1941, demeurant à Vicente Lopez 1860, piso 6 C-1128 Ach BUENOS AIRES (Argentine).

2) L'adresse de la Société est fixée à 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, LAC/2008/40157. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 EUR.

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008129865/220/232.

(080151942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Alternative Travail Temporaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.966.

Convention de cession de parts sociales sous seing privé

Confidentialité

Les signataires de la présente convention reconnaissent le caractère confidentiel de cette opération et s'engagent expressément à ne faire aucune publicité de quelque forme que cela soit à toute tierce partie sans autorisation formelle et préalable des parties.

Entre les soussignés:

1) D'une part: Madame Danielle THEISEN - demeurant à F-57390 Rédange, 4, Impasse des Abeilles

Ci-après dénommée «le cédant»

Et

2) D'autre part: Monsieur Régis MAGYARI - demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 21, rue Van Gogh

ci-après dénommé «le cessionnaire»

il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, sous les garanties ordinaires de droit et pour quitte et libre de toute dette, gage ou saisie, la pleine propriété de vingt-trois (23) parts sociales de la société ALTERNATIVE Travail Temporaire S. à r. l. avec siège social à Dudelange L-3515, route de Luxembourg, 80.

Le cédant déclare être propriétaire légitime de ces parts sociales.

Art. 2. Le cessionnaire obtient à partir de ce jour la pleine propriété et la libre jouissance de ces parts sociales.

Art. 3. Cette cession est consentie et acceptée pour le prix global de deux mille huit cent soixante-quinze euros (2.875,- €), prix que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire.

Art. 4. Le cessionnaire déclare être informé de la situation financière de la société précitée et n'en demande pas de plus ample description.

Fait en double exemplaire, chaque partie reconnaissant avoir reçu son exemplaire.

Fait à Dudelange, le 31 octobre 2005.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

«le soussigné, Monsieur Antoine Mehler demeurant à F-57390 Rédange, 4, Impasse des Abeilles agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la présente cession de parts en conformité avec l'article 1690 du Code Civil»

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2008130931/7438/38.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04873. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Waldo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 142.131.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the third of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- 1) Mr Tiziano Lando, born on 15 May 1950 in Padova (Italy), residing in Via Pave, 21, Campolongo Maggiore (Italy);
- 2) Mr Nicola Lando, born on 24 octobre 1975 in Piove di Sacco (Italy), residing in Via Pave, 21/a, Campolongo Maggiore (Italy);

both here represented by Mrs Valérie TURRI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies dated September 9, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name " Waldo S.à r.l.", a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The managers may establish branches and subsidiaries both in the Grand-Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 6. The corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY FIVE EURO (EUR 25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2009.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortization represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash as follows :

- Tiziano Lando, previously named, TWO HUNDRED AND FIFTY shares (250);
- Nicola Lando, previously named, TWO HUNDRED AND FIFTY shares (250);

Total : FIVE HUNDRED shares (500)

so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary General Meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established in rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg ;
- 2) Are appointed managers for an unlimited period:

- Mr. Bart Zech, lawyer, born the 05/09/1969 in Putten (The Netherlands) with professional address in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr. Frank Walenta, lawyer, born the 02/02/1972 in Geneva, (Switzerland) with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorize acts and activities relating to the company's objectives by their single signature.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Tiziano Lando, né le 15 mai 1950 à Padova (Italie), résidant à Via Pave 21, C ampolongo Maggiore (Italie)

2) Monsieur Nicola Lando, né le 24 octobre 1975 à Piove di Sacco (Italie), résidant à Via Pave 21a, Campolongo Maggiore (Italie)

les deux ici représentés par Madame Valérie TURRI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes de deux procurations sous seing privé délivrées le 9 septembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de Waldo S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12 .500) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ (EUR 25) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment,

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit :

- Tiziano Lando, préqualifiée, DEUX CENT CINQUANTE parts sociales (250);
- Nicola Lando, préqualifié, DEUX CENT CINQUANTE parts sociales (250);

Total : CINQ CENTS parts sociales (500),

de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à 1.800.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg ;

2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Bart ZECH, juriste, né le 5/09/1969 à Putten, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

- Monsieur Frank Walenta, juriste, né le 02/02/1972 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par leur signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

signé : V. TURRI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents euros (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129876/242/261.

(080151750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

FBC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.133.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the twentieth day of August.

Before Us, Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

HERE APPEARED:

Cyrus Opportunities Master Fund II, Ltd., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, P.O. Box 1234, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with Companies House of Grand Cayman under number CR-111410;

here represented by Caroline Muller, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York, on August 14, 2008.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is FBC Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one (EUR 1.-) euro each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented.

The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Re-

solutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Cyrus Opportunities Master Fund II, Ltd., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Cyrus Capital Partners, L.P. a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 9 East Loockerman Street, Dover, DE 19901, registered with the Securities and Exchange Commission, under number 801-64816; and

- Manacor (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the law of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 9.098.

2. The registered office of the Company is set at: 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingtième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de son Confrère empêché Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Cyrus Opportunities Master Fund II, Ltd., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, P.O. Box 1234, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1108, Iles Cayman, immatriculée au Companies House (Registre des Sociétés) du Grand Cayman sous le numéro CR-111410;

ici représentée par Caroline Muller, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 14 août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est FBC Holdings S.à r.l. (la Société). La

Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont

valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et fixent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, et respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Cyrus Opportunities Master Fund II, Ltd., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Cyrus Capital Partners, L.P. une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 9 East Loockerman Street, Dover, DE 19901, immatriculée à la Securities and Exchange Commission (Commission Boursière), sous le numéro 801-64816; et

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Caroline Muller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 août 2008, LAC/2008/34631. - Reçu à 0,50%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008129860/202/485.

(080151763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Provalis S.A., Société Anonyme,
(anc. Forworx IT & Services S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.171.

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Forworx IT & Services S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 131.171, constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2185 du 3 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 484 du 26 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en PROVALIS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Acceptation de la démission de Monsieur Yves Meert de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et décharge.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en PROVALIS S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination "PROVALIS S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Meert de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration est donc désormais composé comme suit:

- Monsieur Thierry Cuchet
- NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

- TYNDALL MANAGEMENT S.A.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, RCS Luxembourg B 99.746, représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

comme administrateur-délégué, ayant pouvoir de signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. Relation: LAC/2008/39984. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131115/242/64.

(080152693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Fenton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.548.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FENTON S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008129909/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02796. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Novelis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 19.358.

EXTRAIT

Il résulte des Résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 22 septembre 2008 que les pouvoirs de signature ont été modifiés comme suit:

Les personnes suivantes ont le pouvoir d'exécuter toutes les transactions bancaires de la manière suivante:

1) François Coeffic, Administrateur

- Sans limite et conjointement avec Luigi Pisa, Daniel De Mol, Pierre Labat, Benoit Charrier, Claude Berghmans ou Corinne Rivault.

2) Luigi Pisa, Administrateur

- Sans limite et conjointement avec François Coeffic, Daniel De Mol, Pierre Labat, Benoit Charrier, Claude Berghmans ou Corinne Rivault.

3) Pierre Labat, Administrateur

- Sans limite et conjointement avec François Coeffic, Daniel De Mol, Luigi Pisa, Benoit Charrier, Claude Berghmans ou Corinne Rivault.

4) Daniel De Mol

- Sans limite et conjointement avec François Coeffic, Luigi Pisa, Pierre Labat, Claude Berghmans ou Corinne Rivault.

5) Benoit Charrier

- Sans limite et conjointement avec François Coeffic, Luigi Pisa, Pierre Labat, Daniel De Mol, Claude Berghmans ou Corinne Rivault.

6) Claude Berghmans

- Sans limite et conjointement avec François Coeffic, Luigi Pisa, Pierre Labat, Daniel De Mol, Claude Berghmans ou Corinne Rivault.

7) Corinne Rivault

- Sans limite et conjointement avec François Coeffic, Luigi Pisa, Pierre Labat, Daniel De Mol, Claude Berghmans ou Benoit Charrier.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008131005/304/37.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03319. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Cothean Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.003.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour Cothean Luxembourg S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008129911/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02801. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Cothean Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.003.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour Cothean Luxembourg S.à r.l.

Equity Trust Co.(Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008129912/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02804. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Rossini Properties Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 2.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.907.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de Rossini Properties Partnership, SECS (la Société)
tenue à Luxembourg le 30 septembre 2008*

L'Assemblée a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le 1^{er} juillet de chaque année et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

L'Assemblée a reconnu que l'exercice social de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 s'est ainsi achevé le 30 juin 2008 et qu'un nouvel exercice social a commencé le 1^{er} juillet 2008 et s'achèvera le 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rossini Properties Partnership, SECS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129951/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7448 Lintgen, 2, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg F 751.

L'article 20 a été modifié comme suit:

Art. 20. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Un exercice transitoire commence le 1^{er} janvier 2008 et se termine le 30 septembre 2008.

Référence de publication: 2008129944/4422/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04422. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

C.M.A. Group S.A., Capital Management Advisors Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 88.644.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Bertrange le 14 juillet 2008 à 14.00 heures*

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41, Chalton Street, GB-London NW1 1JD (United Kingdom), a été renouvelé pour une période de 3 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration adoptées le 14 juillet 2008

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Sabby MIONIS demeurant professionnellement au 10, Berkowitz Street, IL-Tel Aviv.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Sabby MIONIS aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 14 juillet 2008.

Pour C.M.A. GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008129947/768/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.831.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., du 17 septembre 2008

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l.

Madame Caroline Sheldon

Gérante de la Société

Référence de publication: 2008130062/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

PDP International, PDP Professionals in Data Processing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.736.

—
L'actionnaire unique de la Société a décidé en date du 11 septembre 2008:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Philippe HAMTIAUX comme administrateur de la Société;

* Monsieur Patrick WINDEY comme administrateur de la Société;

* Monsieur Dieter OVERSTEYNS comme administrateur de la Société;

et

* Monsieur Kris de SMEDT comme administrateur de la Société;

- de nommer, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014:

* Monsieur Hans VETS, né le 11 février 1963 à Herentals (Belgique), demeurant 32, Nachtelanendreef 2280 Grobendonk (Belgique), comme administrateur de la Société;

* Monsieur Hans DEN HARTOG, né le 25 avril 1967 à Voorburg (Pays-Bas), comme administrateur de la Société; et

* Monsieur Ronald KASTEEL, né le 11 juillet 1962 à Enschede (Pays-Bas), demeurant 1, Falkenburgerf 7731 AK Omen (Pays-Bas), comme administrateur de la Société.

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Philippe HAMTIAUX comme administrateur-délégué de la Société; et

* Monsieur Patrick WINDEY comme administrateur-délégué de la Société.

- de nommer avec effet immédiat:

* Monsieur Hans VETS, né le 11 février 1963 à Herentals (Belgique), demeurant 32, Nachtelanendreef 2280 Grobendonk (Belgique), comme administrateur-délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008129949/2460/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01985. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Sogeti PSF, Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.039.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 5 septembre 2008

Le 5 septembre 2008, les actionnaires de la Société Anonyme Sogeti PSF se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Monsieur François CHEVRIER, demeurant professionnellement à F-75016 Paris, 6/8, rue Duret, est nommé administrateur de la société à compter de ce jour.

Le mandat de l'administrateur nouvellement élu viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG, 4, rue HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2008130110/503/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Violine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 92.750,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.812.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 2 octobre 2008, que:

Julia Management GmbH & Co.KG a transféré 126 parts qu'elle détenait dans la Société à:

- Onward Holdings Co. Ltd., une limited company, constituée et régie selon les lois du Japon, enregistrée au Bureau des affaires juridiques de Tokyo, Japon, sous le numéro 0199-01-034736, ayant son siège social au 3-10-5, Nihonbashi, 103-8239 Chuoku, Tokyo, Japon

Change Capital Nominees Limited a transféré 111 parts qu'elle détenait dans la Société à:

- Onward Holdings Co. Ltd

Change Capital Funds L.P. a transféré 2.913 parts qu'elle détenait dans la Société à:

- Onward Holdings Co. Ltd

Change Capital Funds L.P. a transféré 560 parts qu'elle détenait dans la Société à:

- GIBO'Co S.p.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois d'Italie, enregistrée au Chamber of Commerce of Florence, Italie, sous le numéro FI/461728, ayant son siège social au 69, Via Cassia, I-50023 Tavarnuzze/Impruneta, Italie.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Onward Holdings Co. Ltd, 3150 parts sociales

GIBO'Co S.p.A., 560 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

VIOLINE S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008130901/250/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Online Technology (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 70.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008129960/239/12.

(080151087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Satofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008129961/239/12.

(080151096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Clamart International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.062.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 février 1990, acte publié au Mémorial C no 157 du 11 mai 1990, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 31 août 2000, acte publié au Mémorial C no 686 en date du 22 septembre 2000.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAMART INTERNATIONAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008129972/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03654. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Balfour & Partners Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008129963/239/12.

(080151127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

IRP Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.109.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129965/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02465. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

IRP Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.109.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129966/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02462. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Pall Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.207.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 juillet 2004, acte publié au Mémorial C no 1062 du 22 octobre 2004.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PALL LUXEMBOURG

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008129970/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03650. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Alternative Travail Temporaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.966.

Convention de cession de parts sociales sous seing privé

Confidentialité

Les signataires de la présente convention reconnaissent le caractère confidentiel de cette opération et s'engagent expressément à ne faire aucune publicité de quelque forme que cela soit à toute tierce partie sans autorisation formelle et préalable des parties.

Entre les soussignés:

1) D'une part: Madame Danielle THEISEN - demeurant à F-57390 Rédange, 4, Impasse des Abeilles
Ci-après dénommée «le cédant»

Et

2) D'autre part: Monsieur Philippe KLEIN - demeurant à F-57700 Hayange, 2A, rue Jeanne d'Arc

ci-après dénommé «le cessionnaire»
il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, sous les garanties ordinaires de droit et pour quitte et libre de toute dette, gage ou saisie, la pleine propriété de vingt-quatre (24) parts sociales de la société ALTERNATIVE Travail Temporaire S. à r. l. avec siège social à Dudelange L-3515, route de Luxembourg, 80.

Le cédant déclare être propriétaire légitime de ces parts sociales.

Art. 2. Le cessionnaire obtient à partir de ce jour la pleine propriété et la libre jouissance de ces parts sociales.

Art. 3. Cette cession est consentie et acceptée pour le prix global de trois mille euros (3 000,- €), prix que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire.

Art. 4. Le cessionnaire déclare être informé de la situation financière de la société précitée et n'en demande pas de plus ample description.

Fait en double exemplaire, chaque partie reconnaissant avoir reçu son exemplaire.

Fait à Dudelange, le 31 octobre 2005.

Signature / Signature
Le cédant / Le cessionnaire

«le soussigné, Monsieur Antoine Mehler demeurant à F-57390 Rédange, 4, Impasse des Abeilles agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la présente cession de parts en conformité avec l'article 1690 du Code Civil»

Signature
Le Gérant

Référence de publication: 2008130932/7438/38.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04872. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

4 Good Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.941.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 239 du 6 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 4 GOOD INVESTMENTS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008129971/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03652. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Gorbio S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.309.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 octobre 2005, acte publié au Mémorial C no 271 du 7 février 2006 et modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 21 décembre 2007, acte publié au Mémorial C no 598 du 11 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

124215

Pour GORBIO S.A. (en liquidation)
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008129973/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03656. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.650.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue en date du 6 octobre 2008 que le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young, société établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 47.771, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008130167/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

PIN Press AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.088.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Nous Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Alain RUKAVINA, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10a, bvd de la Foire à L-2016 LUXEMBOURG,

agissant en sa qualité de curateur de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PIN GROUP AG, société déclarée en faillite à titre de procédure secondaire de faillite par jugement en date du 21 mars 2008 dûment publié suivant les précisions plus amplement précisées dans ledit jugement du 21 mars 2008, lequel jugement est exécutoire par provision, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°111.151, avec siège social à Leudelange, 15, Rue Léon Laval, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°247 du 3 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte du même notaire en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2834 du 7 décembre 2007,

représenté aux fins des présentes par Madame Sophie TRAXER, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10a, bvd de la Foire à L-2016 Luxembourg,

En vertu d'une procuration datée du 1^{er} août 2008, laquelle reste annexée au présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a déclaré que les actifs dépendant de la société faillie PIN GROUP AG (ci-après PIN GROUP AG) comprennent 100% des actions représentatives du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PIN PRESS AG avec siège social à L-3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval (ci-après la société), inscrite au RCS sous le numéro B 111.088.

A l'appui de cette déclaration, le comparant, tel que représenté, a présenté au notaire deux certificats collectifs d'actions portant sur 3.100 actions au porteur de la société dont une photocopie reste annexée au présent acte.

Le comparant, tel que représenté, agissant en sa qualité de curateur affirmant avoir reçu toutes les autorisations nécessaires pour passer l'acte ci-après, déclare que :

Première résolution

Le comparant agissant comme actionnaire unique de la société PIN PRESS AG décide la dissolution de la société laquelle existera pour sa liquidation.

Deuxième résolution

Le comparant décide d'assumer la fonction de liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur ou à son mandataire pour représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les actifs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, compenser les créances envers les actionnaires avec les boni de liquidation éventuellement dus aux actionnaires, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription, faire tous paiements, même si ce n'était pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions et renoncer aux voies de recours légales ou à des prescriptions acquises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. TRAXER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 11 août 2008, LAC/2008/33348 . - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008129983/208/61.

(080152332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Applegreen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 108.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129994/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03173. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Scittusangh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.920.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} octobre 2008 que:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- M. Frédéric MULLER, expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes:

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 3 octobre 2008 que:

- M. Tom FABER, administrateur de la société, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130208/717/35.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

SOPARINTER, Société de Participations Internationales, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.667.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30.06.2008 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de MUKEBA KALAMBAY, 17, avenue Kafwakumba, LUBUMBASHI, République Démocratique du Congo, de MUKEBA LUMPUNGU Serge, 226, avenue du Colonel Mondjiba, Quartier Basoko, Commune Ngaliema Kinshasa Gombe, République Démocratique du Congo, et de MUKEBA ODIA, Rue Amédée - Bracke n° 60 - bte 6, B-1950 KRAAINEM, de leur poste d'Administrateur. Il ne sera pas pourvu à leur remplacement, le nombre d'administrateurs passe de 7 à 4.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008130149/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Fabienne Belnou Créations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 43.116.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130006/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03540. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Mercurio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.543.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130007/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03542. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Millepore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.730.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130008/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03543. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

RP VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.087.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 06.10.2008.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130011/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03209. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

RP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.095.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 06.10.2008.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130012/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03204. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Freiburg Capital Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 74.389.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 24 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008130113/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Engcap Lux Fr 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.996.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130013/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03200. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Engcap Lux Fr 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 170.000,00.**Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 117.996.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130014/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03195. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Belbruck S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 59.902.*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008130115/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Engcap Lux Fr 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 170.000,00.**Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 117.995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130015/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03192. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Engcap Lux Fr 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 170.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 117.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130016/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03190. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Leponte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 79.163.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 30 septembre 2008 que:

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
 - Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, demeurant 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
 - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A.

- La société SER.COM Sarl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 7/10/2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008130123/5878/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02812. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080152298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

RP IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.097.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbasch, le 06.10.2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130017/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03184. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

RP X S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.155.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbasch, le 06.10.2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130018/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03186. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Novartis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.575.023.700,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.925.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 11 septembre 2008 de la société Novartis Investments S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouvel Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} août 2008:

Monsieur Reiner Marc Buhlig, né le 26 avril 1973 à Brehna, Allemagne ayant son adresse à 6, Montée de la Moselle, L-6638 Wasserbillig, Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 1^{er} décembre 2007:

Monsieur Daniel Coesmans, né le 31 octobre 1972 à Waalwijk, Pays-Bas ayant son adresse à 6, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Novartis Investments S.à r.l.

Monsieur Jürg Schmid

Gérant A

Référence de publication: 2008130150/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

RP VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.096.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbasch, le 06.10.2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130019/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03177. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

RP V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.081.

—
Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbasch, le 06.10.2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008130020/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03165. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Filling Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.585.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 06.10.2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

* Van Lanschot Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Van Lanschot Corporate Services S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Harbour Trust and Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer;

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2013;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

Mamer, le 07.10.2008.

POUR DEPOT ET PUBLICATION

Van Lanschot Magement S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008130171/695/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03415. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Fireprotection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.669.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008130024/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02229. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

Extrait des résolutions

prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2008

«... Le mandat des administrateurs prenant fin à l'issue de la présente assemblée générale, l'Assemblée décide de nommer administrateurs les personnes suivantes:

- M. Robert Biwer, demeurant professionnellement à L-2449, Luxembourg, 19-21, boulevard Royal
- M. Romain Diederich, demeurant professionnellement à L-2341, Luxembourg, 1, rue du Plébiscite
- M. Paul Enschedé, demeurant professionnellement à L-1016, Luxembourg, 2 circuit de la foire internationale
- M. Pierre Forton, demeurant professionnellement à B-1210, Bruxelles, 56, rue du Progrès
- M. Thierry Glaesener, demeurant professionnellement à L-1310, Luxembourg, 3, rue Calmes
- M. Jeannot Poeker, demeurant professionnellement à L-2249, Luxembourg, 19-21, boulevard Royal
- M. Frank Reimen, demeurant professionnellement à L-2249, Luxembourg, 19-21, boulevard Royal
- M. Bernard Seligmann, demeurant professionnellement à F-75013, Paris, 24, rue de Roungis
- M. Jeannot Waringo, demeurant professionnellement à L-1352, Luxembourg, 2, rue de la Congrégation
- M. Jean Zahlen, demeurant professionnellement à L-2763, Luxembourg, 26, rue Sainte-Zithe

L'Assemblée prend acte que les personnes suivantes ont été désignées comme administrateurs représentant le personnel:

- M. Guy Greivelding, demeurant professionnellement à L-1260, Luxembourg, 63, rue de Bonnevoie
- M. Jean-Marie Thoma, demeurant professionnellement à L-1616, Luxembourg, 9, place de la Gare
- M. Armand Agostini, demeurant professionnellement à L-1616, Luxembourg, 9, place de la Gare
- M. Georges Bach, demeurant professionnellement à L-1351, Luxembourg, 13, rue du commerce
- M. Camille Brocker, demeurant professionnellement à L-3201, Bettembourg, Cour de la Gare

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des coparticipants statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée désigne comme réviseur d'entreprise la société Deloitte SA.

Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2008.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Les déclarants

Référence de publication: 2008131050/2963/39.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01371. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Eyes Screen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.302.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008130025/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.